



## Editorial

Christiane Chevalier

Présidente du Conseil Communal de Penthelaz (dès le 1<sup>er</sup> juillet)

Cancanières, Cancaniers,

J'avoue que lorsque j'ai reçu la demande de votre journal préféré pour faire cet éditorial, je n'ai pas sauté de joie... Je me suis demandée : « Mais qu'est-ce que je vais bien pouvoir raconter ? »

Mais bon, quand faut y aller, faut y aller... !

Je suis née et j'ai grandi dans un village du pied du Jura, connu pour son château et ses jardins d'iris...

Jusqu'à l'âge de 7 ans, mon terrain de jeu était la laiterie où mon papa percevait le lait des paysans du village et fabriquait beurre et fromage.

Toute ma scolarité en primaire s'est déroulée au village et puis la prim'sup dans le village voisin de Colombier.

À 16 ans, départ pour la ville... Je fais un apprentissage d'employée de commerce à Lausanne. Puis mon CFC en poche, je suis engagée au service publicité du journal Radio TV Je Vois Tout. J'y rencontre Pierre, imprimeur, qui deviendra mon mari.

C'est par hasard, lors d'un échange d'appartements que nous arrivons à Penthelaz en 1984. A la naissance de notre fils Nicolas, en 1985, je cesse mon activité professionnelle et deviens « femme au foyer »... Oui, oui, cela se faisait il y a 38 ans !

C'est une bonne occasion, au guidon de ma poussette, de visiter le village, rencontrer ses habitants, bref, cancaner un peu et par ce biais, s'intégrer.

Comme j'ai du temps libre et une voiture, j'adhère au service des chauffeurs bénévoles de Penthelaz pendant environ 5 ans. Et puis c'est le début de la scolarité pour mon fils et la rencontre avec d'autres parents. Je serai présente lors de la première assemblée qui verra naître l'APE (association des parents d'élèves) de Penthelaz.

Si j'ai été très sportive jusqu'à l'âge de 20 ans, je le suis un peu moins par la suite... Je joue à la pétanque à Cossonay. J'en assurais le secrétariat durant 11 ans et c'est à cette époque que le caissier du club, Jean-Pierre Rochat, cherche des « petites mains » pour sa boucherie de la Venoge.

Il m'engage et cela fait plus de 20 ans que j'y travaille. Puis ce sont les années foot.. Les enfants sur le terrain et les parents au bord, supporters inconditionnels. Hop Venoge !! Le club a besoin d'une secrétaire, j'y passerais 7 ans et puis quelques années uniquement pour l'organisation du repas de soutien du FC Venoge.

En 2014, M. Christian Martinetti met un terme à sa présidence de l'USL (Union des Sociétés Locales) et c'est avec plaisir que je lui succède.

Passons à la politique... Notre pays, nos communes, sont un exemple de ce que doit être la démocratie. Par le biais de votations, d'initiatives, de référendums, nous pouvons exprimer nos opinions, nos convictions, nos préférences...

A Vullierens (le château et les iris), c'est un Conseil général qui s'occupe des affaires du village. Tous les habitants peuvent y siéger et s'exprimer sans être affiliés à aucun groupe politique défini. Aussi lorsque j'ai été approchée pour devenir membre du Conseil de Penthelaz, il m'a fallu choisir un parti et me porter candidate à des élections, une nouveauté pour moi ! J'ai opté pour le GIP (Groupement Indépendant de Penthelaz) et me suis résignée à faire paraître ma photo (mon cauchemar !) sur une liste électorale. Et surprise, je « passe la rampe » et suis assermentée en juin 2006 !

Être conseillère m'a permis de toucher du doigt les rouages du fonctionnement d'une commune... Pas simple en vérité ! Jongler entre les dictats fédéraux et cantonaux, veiller au bien-être, à la sécurité et aux besoins de la population n'est pas chose aisée. Pas de place pour le : « ...y'a qu'à... Il faut travailler, étudier, compter, comparer, prévoir et finalement décider en son âme et conscience. Et je vous prie de croire que c'est ce à quoi œuvrent notre Municipalité et notre Conseil.

Je dois avouer que si c'est un honneur d'être présidente du Conseil, cela me terrifie quelque peu... Je compte donc sur la patience, la tolérance et l'appui de tous les membres du Conseil communal.

Un dernier message : Je vous convie toutes et tous à venir nous rejoindre au Conseil. Si vous voulez changer les choses, soumettre vos idées, vos doléances, apporter des solutions, je vous invite (pour certains) à décoller vos mains du bitume, à poser vos pancartes et à retrousser vos manches afin de passer à du concret !

N'oubliez pas que : Tout seul on va plus vite, mais ensemble, on va plus loin...

Recevez mes meilleurs vœux pour un bel été à toutes et à tous.

Christiane Chevalier

## Dans ce numéro

### AUTORITÉS

Municipalité - p. 2-3

Abréviations - p. 3

Travaux du Collège du Cheminet - p.5

Conseil communal - p. 6

### VIE LOCALE

Vision : - p. 7 et 8

Actualité des sociétés locales - p. 9

Local des Jeunes - p. 10

Les Petits Poussins - p. 10

Microcroc - p. 11

Patrouilleurs et Pédibus - p. 11

Tennis Club de Penthelaz - p. 12

Nouvelle UAPE temporaire - p. 12

1er Août - p. 13

### COMMUNICATIONS

Plan d'affectation PACom - p.14-15

Swisscom - p. 16

Charte des talus - p. 17

Projet Perséides - p. 17

La Placette - p. 18

Piscine municipale - p. 19

Déchets crus/cuits - p. 19

### CULTURE

Ludothèque de la Venoge - p. 20

Bibliothèque de la Venoge - p. 21

Dancing Classrooms - p.22

Mots-croisés - p. 23

Archives communales - p. 23

### INFORMATIONS - P. 24

## Communications de la Municipalité du 12 juin 2023

Didier Chapuis, syndic

### Plan d'affectation communal

La mise à l'enquête publique du plan d'affectation communal est prévue du 25 août au 25 septembre prochain. Une séance d'information à la population a été fixée au mardi 29 août à 20h00 au Centre communal du Verger.

### Interpellation

Les réponses de la Municipalité à l'interpellation « pour une planification des antennes 5G dans notre commune » sont données au conseil. (Texte en page 4)

Yves Jauner, municipal

### ASIVenoge

Les comptes de 2022 de l'ASI Venoge ont été acceptés lors de l'AG du 30 mars 2023. Le coût de l'élève 2022 se monte à CHF 4'666.83. Il se montait au budget 2022 à CHF 4'565.68.

Suite à l'adjudication de l'appel d'offre en procédure ouverte publiée en octobre 2022, une entreprise a fait recours à la décision de l'autorité intimée respectivement sur le choix de l'entreprise répondant aux critères d'adjudication.

Un délai au 12 juin a été accordé par le juge à la recourante pour déposer un mémoire complémentaire. Ce délai ne pourra pas être prolongé.

Les travaux ont commencé le 5 juin sur la villa et derrière le collège.

Les fouilles archéologiques vont commencer le 12 juin, côté école et le 20 juin côté administration (villa).

La démolition de la villa devra être terminée pour le 19 juin.

Le début des travaux pour les sondes géothermiques commencera dès le 10 juillet.

Le montage de la grue sera prévu durant les vacances scolaires.

### ASICOPE

Les comptes 2022 de l'Asicope ont été acceptés lors de l'AG du 28 mars 2023.

Le coût de l'élève 2022 se monte à : CHF 4'225.34

Il se montait au budget 2022 à CHF 5'174.38.

### SDIS Venoge

Les comptes 2022 du SDIS Venoge ont été acceptés lors de l'AG du 25 avril 2023.

Le prix par habitant, comptes 2022 est de CHF 29.21 alors que le prix par habitant au budget 2022 est de CHF 27,93.

L'augmentation du coût par habitants de CHF 1.27 par rapport au budget est essentiellement liée à la canicule de l'été ainsi que la sécheresse persistante qui a engendré une diminution des revenus.

### Ajerco

Les comptes 2022 de l'Ajerco ont été acceptés lors de l'AG du 27 avril 2023

Le coût de l'accueil préscolaire et familial à charge des communes pour l'année 2022 s'élève à CHF 3'070'931.31 (CHF 3'802'260.00 au budget).

Au montant du préscolaire et du familial s'ajoute le 10% de l'excédent de charges des structures parascolaires réparti sur l'ensemble des communes du réseau (CHF 130'107.81) ainsi que le 90% de ce même excédent réparti uniquement par îlot concerné (CHF 1'195'003.88). Soit un total de CHF 1'325'111.69 à mettre en comparaison avec CHF 1'641'800.00 au budget.

Pour Penthalaz nous avons un retour de CHF 101'578.10 sur les CHF 509'926.30 prévu au budget 2022.

### Aspic

Les comptes 2022 de l'Aspic ont été acceptés lors de l'AG du 2 mai 2023.

Le résultat de l'exercice 2022 nous donne une perte de CHF 89'059.03 alors que le budget 2022 prévoyait une perte de CHF 90'500.00.

Valérie Codina Cervellin, municipale

### MCH2

Les premières réflexions concernant le passage à MCH2 ont débuté. Pour rappel, MCH2 est le Modèle Comptable Harmonisé 2<sup>ème</sup> génération. La confédération l'a mis en place en 2007 déjà et les cantons ont débuté leur passage à cette nouvelle norme dès 2010. Le canton de Vaud est le dernier canton à faire passer ses communes à ce système (au plus tard pour 2027).

Au niveau de Penthalaz, les premiers travaux ont débuté afin de respecter un passage en 2025 (et donc budget à préparer en 2024 déjà). Pour cela, notre boursier a participé à une 1ère formation et en suivra d'autres encore tout au long du processus.

Si le plan comptable MCH2 se veut plus détaillé et harmonisé, cette transformation aura quelques conséquences pour nos comptes et leur lecture. Il s'agit maintenant, pour la bourse, d'effectuer un travail de correspondance entre notre actuel plan comptable et le futur plan, de définir l'avenir de nos fonds de réserve et de prévoir des formations en interne pour faire comprendre les nouveaux mécanismes que la norme MCH2 va induire. 2023 sera donc une année de réflexions, d'épuration et de préparation à la migration.

### ARASPE

Un nouveau délai pour le retour des commissions étudiant les nouveaux statuts a été donné au 30.09.2023.

### Perséides

Un petit rappel concernant la nuit du 12 au 13 août 2023 : ce sera la nuit des Perséides. A cette occasion, les lumières resteront éteintes.

### Réponse à la question de M. Gacond concernant le fichier du plan de continuité (PRU)

Pour faire suite à la demande de M. Gacond lors du dernier conseil concernant l'obtention du document relatif au plan de continuité en lien avec le PRU, et après

consultation de la préfecture, la réponse est négative.

Ce document ne peut pas être remis car il n'est pas terminé. C'est un document de travail interne à la commune.

### Christian Martinetti, municipal

#### Passerelle située au bas du chemin de Valrose

Elle sera fermée pour travaux le lundi 4 septembre 2023 pour rénovation du revêtement trop glissant en cas de pluie. Les travaux sont à la charge de l'entreprise Planzer.

#### Travaux remplacement des mâts et projecteurs du terrain foot

Les travaux ont débuté ce jour et devraient être terminés fin juillet.

### Daniel Rochat, municipal

#### Camping

En date du 15 mai, nous avons convoqué la commission réfection du restaurant et camping, ainsi que la commission des finances pour leur présenter une vue d'ensemble de l'aménagement éventuel des lieux. Suite aux discussions et retours positifs des membres présents et pour aller de l'avant, une présentation publique sera certainement organisée dès cet automne, la date n'est pas encore fixée

#### Verger

Merci à ceux qui se déplacent à vélo, de ne pas les parquer dans le hall du Verger. Ce n'est pas un parking. Merci de laisser vos vélos ou trottinettes à l'extérieur de façon à montrer l'exemple aux autres usagers du site.

#### Travaux

La réfection du mur de la place de jeux a été terminée la semaine du 12 au 18 juin 2023.

La Municipalité vous souhaite à tous un excellent été.

### LISTE DES ABRÉVIATIONS

**ADCV** : Association de Communes Vaudoises

**AIEE** : Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées

**AJERCO** : Réseau d'accueil de jour de l'enfance – Région Cossonay

**ARASPE** : Association Régionale de l'Action Sociale Prilly - Echallens

**ARCAM** : Association de la région Cossonay - Aubonne - Morges

**ARGdV** : Association régionale du Gros-de-Vaud

**ASICoPe** : Association scolaire intercommunale de Cossonay-Penthalaz et environs

**ASICOVV** : Association scolaire intercommunale de Cossonay, Veyron, Venoge

**ASIVenoge** : Association scolaire intercommunale de Penthalaz, Penthaz, Daillens, Lussery-Villars, Mex et Vufflens-la-Ville

**ASPIC** : Association intercommunale de la piscine des Chavannes

**Coord21** : Collectivités pour un développement durable

**CSR** : Centre social régional

**DDP** : Droit distinct et permanent

**DGMR** : Direction générale de la mobilité et des routes

**DGTL** : Direction générale du territoire et du logement

**GIP** : Groupement Indépendant Penthalaz

**GSVS** : Groupe Socialiste, Verts & sympathisants

**LAT** : Loi sur l'aménagement du territoire (CH)

**LATC** : Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions du Canton de Vaud (VD)

**LHand** : Loi sur l'égalité pour les handicapés

**MCH** : Modèle comptable harmonisé

**ORPCI** : Organisation Régionale de la Protection civile

**PCI** : Protection civile

**PA** : Plan d'affectation

**PLR** : Parti Libéral Radical

**PPA** : Plan partiel d'affectation

**PPDLV** : Penthalaz, Penthaz, Daillens, Lussery-Villars

**RIE III** : Loi sur la réforme de l'imposition des entreprises III

**SDA** : Surfaces d'assolement

**SDIS** : Service de défense incendie et de secours

**UCV** : Union des communes vaudoises

**TL** : Transports publics de la région lausannoise.



De gauche à droite : Yves Jauner, vice-syndic; Christian Martinetti, municipal; Didier Chapuis, syndic; Valérie Codina Cervellin, municipale; Daniel Rochat, municipal.

# Réponse à l'interpellation « pour une planification des antennes 5G dans notre commune »

Didier Chapuis, syndic

Monsieur le Président  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

En réponse à l'interpellation déposée par Mme Sylvie Aubert lors de la dernière séance du conseil, voici les réponses de la Municipalité.

En préambule, il est important de relever les faits et les situations existantes en ce qui concerne les antennes 5G.

A noter qu'il existe deux versions d'antenne 5G, une normale dite parfois « light » et une adaptative dite parfois « plus ». La normale est dispensée d'enquête publique car elle fonctionne avec les infrastructures existantes. Cependant l'installation ou la modification d'une antenne normale en adaptative nécessite une enquête publique.

Selon le portail de la confédération les lieux d'implantation pour les antennes 3,4 et 5G qui ont l'autorisation de diffusion sont aux nombres de deux sur le territoire communal. Une antenne vers le tennis et deux antennes sur les silos des Grands Moulins. Sur ces derniers, il y a une antenne 5G Swisscom version normale et une deuxième antenne avec la technologie adaptative pour Swisscom et Salt, mais pas pour Sunrise.

Ce portail relève aussi un emplacement sur le bâtiment de la protection civile de Gollion, un emplacement sur le territoire de Bournens vers le pont sur l'autoroute au sud du village et trois sites dans la commune de Cossonay-Ville. Une visualisation de ces emplacements est jointe à cette réponse de même que leur rayonnement.

En mars dernier le tribunal fédéral a rejeté le recours d'opposants au déploiement d'une installation de téléphonie 5G à Steffisburg.

La société Swisscom va investir un peu

plus de 3 millions de francs sur la commune de Penthalaz pour de nouvelles connexions valorisant encore plus la fibre optique. Le début des démarches auprès des propriétaires est prévu à l'automne de cette année 2023. Ceci concerne plus de 2000 logements. A noter que la fibre optique ne remplace pas la fonction des antennes 5G, son développement est parallèle et complémentaire.

La mise à l'enquête publique concernant l'installation d'une antenne 5G sur le bâtiment en Verney 2 a suscité 127 oppositions individuelles et 8 collectives. 3 oppositions nous sont parvenues hors délai et ne sont de ce fait pas recevables.

La Municipalité n'a pas les compétences ni le bagage scientifique pour dire si le rayonnement de ces antennes est néfaste ou non. Cette question concerne le droit supérieur, à savoir au niveau du Canton et de la Confédération.

Le nombre important d'oppositions lors de cette mise à l'enquête fait entendre à la Municipalité la préoccupation de la population sur ce sujet très sensible. C'est pourquoi la Municipalité va demander aux opérateurs de trouver le site le plus adéquat permettant de regrouper toutes les antennes. Ce sera à l'opérateur d'apporter la preuve du besoin et que le site envisagé est le plus approprié pour ces futures installations.

Réponses aux questions de l'interpellation :

**Dans quelle mesure serait-il possible de réaliser une planification du déploiement des antennes de communication mobile, en particulier de technologie 5G, sur le territoire de la commune ?**

Regroupement des installations sur un site adéquat.

**Dans quel règlement cette planification pourrait-elle être réalisée ?**

Il n'est pas prévu d'introduire un article de règlement, la procédure de mise à l'enquête est, de notre point de vue, suffisante.

**La Municipalité pourrait-elle définir les zones où l'installation des antennes 5G devrait être interdite, soumise à conditions ou autorisée ?**

Il n'est pas prévu de définir des zones interdites de 5G, soumises à conditions ou autorisées. Les autorisations CAMAC tiennent compte de l'environnement concerné.

En conclusion, la Municipalité prendra sa décision sur la délivrance ou non du permis de construire après avoir :

- reçu et étudié la synthèse de la CAMAC
- transmis au Conseil communal la présente réponse.

# Travaux collège du Cheminet

Photos prises par M. Michel Martin



*Arrière du bâtiment*



*Feu villa Cheminet 22*



*Villa Cheminet 22*



## Conseil communal du 12 juin 2023

*Conseillères et conseillers  
présent-e-s : 36*

### Préavis municipal n° 2022-22

Accepté à l'unanimité.

### Préavis municipal n° 2022-21

Accepté à l'unanimité.

### Préavis municipal n° 2022-23

Accepté à l'unanimité

### Courriers

Démission de :

- M. Noé Traini

### Préavis municipal n° 2023-22 – comptes 2022

Le Conseil communal de Penthalaz décide

1. D'adopter les comptes de l'exercice 2022 se soldant par un excédent de revenus de CHF 1'467'801.63 avant l'écriture finale ci-dessous et après attributions obligatoires aux fonds de réserve ;
2. D'autoriser selon le détail figurant dans les comptes :
  - les attributions aux fonds suivants :
    - 9.281.170 Camping et piscine : CHF 400'000.-
    - 9.281.431 Renouvellement véhicules : CHF 55'000.-
    - 9.282.100 Administration générale : CHF 87'000.-
    - 9.282.430 Travaux futurs: CHF 100'000.-
    - les amortissements suivants :
      - 9.143.01.33 Réfection pavillon Tennis Club : CHF 65'250.-
      - 9.143.01.36 Rénovation piscine CHF 75'200.-
      - 9.143.01.42 Transform. et rénov. Plan-Bois : CHF 650'000.-
      - 9.170.14 Etude réaménagement du camping : CHF 34'679.40
      - De virer l'excédent de revenus de CHF 672.23 au compte Capital ;
  - 3. De donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2022.

La secrétaire du Conseil et le Syndic ont pris la parole afin de s'exprimer sur ce dossier. Les interventions complètes, selon extrait du PV du Conseil communal (non approuvé), sont publiées sur notre site internet.

### Préavis municipal n° 2023-21 – Demande de crédit complémentaire au budget 2023 pour l'achat d'un véhicule lourd en remplacement du Reform

Le Conseil communal de Penthalaz décide :

1. D'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire au budget 2023 de CHF 286'000.- sur le poste « routes », compte 430.311 pour l'achat d'un véhicule lourd en remplacement du Reform ;
2. D'autoriser la Municipalité à prélever la somme de CHF 260'000.-- au maximum (solde après la reprise de l'ancien véhicule), sur le « Fonds renouvellement véhicules », compte 9.281.4313.
3. D'intégrer au budget 2023 la recette complémentaire de CHF 26'000.- sur le compte 430.436 pour la reprise de l'ancien véhicule ;
4. De financer cet investissement par la trésorerie courante

### Préavis municipal n° 2023-23 – Crédit complémentaire pour ouverture tempo- raire d'un accueil pour enfant (UAPE)

Le Conseil communal de Penthalaz décide :

1. D'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire au budget 2023 de CHF 39'500.- pour la mise en place d'une UAPE temporaire, selon le détail ci-dessous :
  - 715.301.10 Traitement personnel fixe CHF 8'700.-
  - 715.301.11 Traitement personnel d'exploitation : CHF 900.-
  - 715.301.2 Traitement personnel auxiliaire : CHF 13'900.-
  - 715.303 Assurances sociales CHF 2'100.-
  - 715.304 Caisse de pensions CHF 1'100.-
  - 715.305 Ass. accid. & maladie CHF 300.-
  - 715.311 Achat de mob., mat., et machine : CHF 10'000.-
  - 715.309.3 Imput. int. eau, énergie & comb. : CHF 200.-
  - 715.390.40 Imput. int. Loyer CHF 2'300.-
2. D'intégrer au budget 2023 la recette complémentaire de CHF 13'500.-, sur le compte « 715.433 – Participation des parents » ;
3. De financer le solde par la trésorerie courante.

**Postulat de M. Philippe Gacond demandant la mise en œuvre du Plan énergie et climat communal (PECC) à Penthalaz**

Le plan énergie et climat communal (PECC) est un programme de soutien qui actualise et élargit le concept énergétique des communes vaudoises (CECV), lancé en 2009.

Les objectifs du PECC sont les suivants :

- Faciliter la mise en œuvre d'actions pour répondre aux enjeux énergétiques et climatiques dans les communes vaudoises ;
- Mettre à disposition des outils pratiques pour toutes les communes vaudoises ;
- Subventionner l'accompagnement externe pour les communes sans personnel dédié ;
- Positionner le PECC comme fil conducteur pour les décisions communales en matière d'Énergie et de climat.

Suite à la consultation de la liste du Canton qui nous informe sur les communes qui se sont engagées dans le processus du PECC. M. Gacond a remarqué que la commune de Penthalaz n'y figure pas, contrairement à Daillens et Vufflens-la-Ville. Pour lui il est temps que Penthalaz se lance dans ce projet.

Plusieurs Conseillères, Conseillers et intervenants externes ont pris la parole afin de s'exprimer sur ce dossier. Les interventions complètes, selon extrait du PV du Conseil communal (non approuvé), sont publiées sur notre site internet.

### Renouvellement du bureau du Conseil pour l'année 2023-2024

Présidente : Mme Christiane Chevalier

Vice-Présidente : Mme Aurora Teixeira de Sa

2ème Vice-Présidente : poste vacant

Scrutateur pour le GSVS : M. Daniel Blanc

Scrutateur pour le GIP : M. Nicolas Fleuret

Scrutateur suppléant pour le GSVS : M. Philippe Gacond

Scrutateur suppléant pour le GIP : Mme Dolorès Antonino

### Prochaine séance du Conseil

**Communal** : 09.10.2023

**Prochaine date des votations** :

18.06.2023

**Prochaine date des élections fédérales**:

22.10.2023

# Vision : Commune de Penthaz

Henry-Robert Borgeaud

*La série consacrée à la rencontre des Exécutifs des six Communes du district ayant un lien direct avec la Venoge se termine chez nos voisins de Penthaz. Village avec lequel nous cultivons une vraie proximité et dont je suis allé rencontrer les Municipaux récemment. A savoir;*

**M. Jean-François Pollien** – Syndic depuis 2020, Municipal depuis 2006, il est en charge du personnel, de l'office de la population, des assurances, des relations extérieures, de l'urbanisme, des routes et signalisation ainsi que de la société de surveillance.

**M. Philippe Tesse** – Vice-Syndic, élu en 2011, son dicastère comprend les services industriels, l'éclairage public, les eaux et épuration, les jardins familiaux, la protection civile, le service de défense incendie ainsi que la représentation du groupe Venoge au CRPS (Comité régional à la Prévention et à la sécurité).

**M. Albert Emery** – Municipal depuis 2011, est en charge des écoles, de l'accueil de jour, de la cantine et des patrouilleurs scolaires, de la paroisse, des sociétés locales, de la voirie et des services techniques.

**M. Sébastien Durussel** – Municipal depuis 2019 son dicastère comprend les finances, l'informatique, la santé, le Centre médico-social, l'intégration et la déchetterie.

**M. Thierry Buttin** – Jusqu'alors président du Conseil communal, il est élu le 2 avril dernier lors du 2e tour de l'élection complémentaire qui s'est fait suite au décès de Pierre-Henri Dumont, Municipal depuis 2011, emporté par une maladie fulgurante le 3 décembre 2022 à l'âge de 78 ans. M. Buttin est en charge du patrimoine immobilier, de la police des constructions et des espaces publics.

**Vu le nombre de ses habitants, Penthaz n'est pas soumis à l'obligation d'élections selon le système proportionnel. Y a-t-il une liste d'entente concernant les sièges de la Municipalité ?**

Pas de liste partisane en effet. Lors des dernières élections, en 2021, nous n'étions que cinq candidats, tous sur une même liste d'entente et avons tous été élus. Concernant notre Conseil communal, il est actuellement présidé par Mme Viviane Muster et se compose de

45 membres tous plébiscités sous ces mêmes couleurs.

Penthaz est une petite commune de par sa surface, 3.8 km<sup>2</sup> seulement, mais riche par son histoire, elle qui a fêté ses 1000 ans en 2011. En 1416, date du premier recensement connu, elle comptait 26 feux, soit environ 250 habitants, nombre resté quasiment inchangé jusqu'en 1960. C'est à partir de cette période que le village a connu une croissance démographique importante, sa population comptant 599 habitants en 1970, pour dépasser les 1'300 âmes en 1994. C'est au cours de la législature 2007 - 2011 que le cap des 1'500 habitants a été franchi, pour s'établir à 1923 Tartreux (sobriquet des habitants de Penthaz signifiant mangeurs de tartes) au 31.12.22.

**Quels facteurs ont provoqué cette explosion démographique (de 1970 à aujourd'hui) ?**

C'est vraisemblablement la conjonction de deux facteurs. D'une part la mise en vente de terrains constructibles, une offre qui s'est considérablement accrue en lien avec la perspective de l'entrée en vigueur de la LAT (Loi fédérale sur l'aménagement du territoire) en juin 1979, et d'autre part l'amélioration considérable des accès. L'échangeur autoroutier de Villars-Sainte-Croix date de 1980 et nous place au cœur d'un dispositif offrant une liaison facilitée dans toutes les directions.

**Une population dont la composition a passablement évolué ?**

Fatalement. Historiquement, la population de Penthaz est issue du monde agricole. Elle s'est peu à peu diversifiée et actuellement elle se compose pour l'essentiel de pendulaires, ceci d'autant plus que le village offre peu de places de travail. En 2000, plus de 80% des habitants travaillaient hors de la commune.

**Des Tartreuses et des Tartreux que vous diriez plutôt orientés vers Villars-Ste-Croix, l'ouest lausannois, ou vers Cossonay, le pied du Jura, voire le Gros-de-Vaud ?**

Indiscutablement l'axe Penthalaz – Cossonay, de par les synergies et autres associations, qu'elles soient scolaires, sportives, ou en lien avec des infrastructures telle que la piscine. L'ouest lausannois pour les commerces et Morges pour le marché. La direction Echallens – Yverdon étant moins plébiscitée.

**Quel développement voyez-vous pour Penthaz ?**

Au plan démographique, il n'y a pas de croissance en vue, il n'y a plus de terrain constructible et la seule perspective est celle liée à la densification du bâti existant. Il en va de même au plan de l'activité économique, notre zone industrielle est elle aussi complète.

**La route de contournement RC 177 inaugurée il y a déjà presque cinq ans joue-t-elle son rôle ?**

Bien sûr. Les nuisances ont fortement diminué, surtout le transit des camions qui ne passent pratiquement plus par le village. Le délestage est significatif, toutefois moins que ce à quoi nous nous attendions.

**Quels sont les axes principaux de votre programme de législature ?**

La commune a fait l'acquisition en mai 2021 d'une parcelle et d'un bâtiment à la rue du Bornalet en vue de l'édification d'un nouveau complexe communal devant abriter des appartements d'utilité publique dits « adaptés », une salle polyvalente et peut-être une UAPE. Ce projet inclut également le réaménagement de la place du même nom, devant en améliorer la convivialité et en faire un lieu vivant de rencontres et manifestations.

Par ailleurs, fort de son succès, notre club de foot qui a vu jouer dans ses rangs des célébrités telles que Roby Hosp et l'acteur Vincent Perez, doit apporter des améliorations conséquentes à ses installations. Le terrain sera quelque peu déplacé en direction de Daillens, l'éclairage sera modernisé et l'arrosage automatisé. Ces deux mesures permettant des économies d'eau et d'électricité substantielles.

**En termes de soutien aux initiatives favorisant le développement durable, com-**

### ment vous positionnez-vous, avez-vous un fond d'encouragement pour les économies d'énergie ?

Si vous pensez au fond alimenté par la redevance que nous octroie la Romande Energie en lien avec la consommation en électricité de nos habitants, c'est sur la table et nous devons finaliser le règlement d'attribution des subsides. Par ailleurs, nous avons constitué un fond riche d'environ CHF 600'000.- destiné à l'amélioration de l'efficacité énergétique de nos bâtiments communaux que nous allons progressivement équiper de pompes à chaleur et de panneaux photovoltaïques.

### Un nombre relativement restreint d'habitants, ça veut dire des collaborations intercommunales.

#### Plutôt une bonne chose ou un mal nécessaire ?

Les deux. Nécessaire parce que pour le nombre de tâches tels les écoles, la PC, le SDIS, la piscine, un village de moins de 2000 habitants n'a tout simplement pas la taille critique adéquate.

Donc oui aux regroupements lorsque ça nous permet d'offrir des prestations ou accéder à des infrastructures que nous ne pourrions pas envisager seuls. Mais toute médaille a son revers et en l'occurrence il s'agit d'une certaine perte d'autonomie. Cela dit nous avons un bon équilibre entre un taux d'imposition raisonnable, 69.5% de l'impôt cantonal de base, et les équipements et services que nous pouvons offrir de manière indépendante à notre population avec une équipe d'employés communaux qui compte cinq personnes à l'administration et quatre au service technique et voirie (dont deux apprentis en tout).

### Pourriez-vous malgré tout avoir des envies de fusion ?

Nous en avons étudié la possibilité en 2013 avec les communes de Penthaz, Daillens et Lussery-Villars. Nous étions motivés, mais lorsque Daillens s'est retiré du projet le soufflé est retombé. Pour nous c'était les quatre ou pas.

### Vous faites partie de l'ASIVenoge dont le projet d'extension du Collège du Cheminet à Penthaz a été adopté il y a peu par les diverses instances. Un commentaire ?

Nous sommes convaincus par la pertinence de ce projet. Ce n'est sans doute pas donné, mais il nous fallait cette augmentation de la capacité du collège et les solutions retenues tant constructives qu'au niveau de la localisation sont d'heureuses décisions. Albert Emery tient à faire part de son indignation quant au fait qu'une réalisation destinée à l'enseignement obligatoire soit soumise à la TVA.

### Penthaz accueille depuis 2021 le Venoge Festival. Un premier bilan ?

Très positif. 2021 a été pour cause de Covid une première édition au format réduit à deux jours, mais l'an passé et malgré un temps exécrable, nous avons connu un Venoge Festival de tous les records comptabilisant 43'000 spectateurs conquis. Seule ombre au tableau, le terrain a subi des dégradations bien plus importantes que ce à quoi nous nous attendions. Ceci-dit, la localisation est idéale et dans sa grande majorité la population de Penthaz, mais également de la région, est heureuse et fière d'accueillir un tel évènement que nous espérons voir s'installer chez nous dans la durée.

### Penthaz, un village dans lequel il fait bon vivre ?

La Municipalité a à cœur de contribuer à ce qu'un esprit vive au sein de sa population.

Chaque année depuis 36 ans, nous finançons la fête des Tartreux qui sera dès cette année organisée par la société de

Jeunesse. Nous soutenons également les sociétés locales et l'association de l'espace culturel du Bornalet. Certaines de ces sociétés sont dans une dynamique très positive, d'autres momentanément plus à la peine. Ainsi va la vie de ces mouvements essentiels à l'épanouissement d'une communauté, portés pour l'essentiel par l'énergie de leurs membres et que nous profitons ici de remercier. Et puis certains des évènements qui avaient marqué les manifestations des 1000 ans de Penthaz perdurent, dont une qui n'est pas la moins charmante et qui consiste à offrir une rose à toutes les dames du village lors de la Saint-Valentin.

### Un souhait ?

Nous souhaiterions augmenter notre capacité d'accueil de la petite enfance de manière à pouvoir répondre de manière plus satisfaisante à un réel besoin. Et puisqu'on peut exprimer un souhait, alors ce serait de voir la réouverture d'un restaurant au centre du village. Un lieu de convivialité et de rencontre pour les moins petits.

Merci à Messieurs les Conseillers municipaux de Penthaz pour leur accueil, leur ouverture et leur disponibilité.

Pour plus d'informations : [www.penthaz.ch](http://www.penthaz.ch)



De gauche à droite : Thierry Buttin, municipal; Sébastien Durussel, municipal; Jean-François Pollien, syndic; Albert Emery, municipal; Philippe Tesse, vice-syndic

## L'actualité des sociétés locales

### FC Venoge

**26 et 27.08.2023** - Week-end - Fête du village à Daillens - Participation à la fête du village de Daillens par la tenue d'un stand - Daillens

### L'Echo de la Molombe

**01.10.2023** - Brunch musical - Brunch et concert de l'Echo de la Molombe - Salle JVG à Daillens

### FSG Penthaz

**24.11.2023** - Soirée de gym - Spectacle et présentation des groupes sur le thème: " Quand je serai grand, je..." - Salle du Verger - Ouverture des portes 19h30 début du spectacle 20h15

**25.11.2023** - Soirée de gym - Spectacle et présentation des groupes sur le thème: " Quand je serai grand, je..." - Salle du Verger - Ouverture des portes 18h00 début du spectacle 19h00

### Jeunesse de Penthaz

**01.08.2023 - 09h00** - Traditionnel tournoi de pétanque en doublette. Inscriptions au 078 641 07 87 ou sur place jusqu'à 08h45. Restauration et tonnelle - Place Chamot-Berthod

**13.08.2023 - 20h00** - Match aux cartes - Plus d'informations à venir - Salle du Verger

### Association Demain Penthaz

**23.09.2023** - 10h00 à 16h00 - Journée du développement durable - Place Centrale - Informations utiles sur le site : <https://www.demainpenthaz.ch>

### Association Carnaval Penthaz

**30.09.2023** - Repas de soutien - Maison de Ville de Penthaz

## L'actualité de la bibliothèque

**26.06.2023/25.09.2023/30.10.2023 - 10h à 11h** - Né pour lire - un moment d'histoires à partager avec votre enfant - Bibliothèque de la Venoge à Daillens

**11.09.2023/09.10.2023 - 19h30 à 21h** - Tapas'livre ? - un moment de partage convivial pour adultes autour de vos lectures et de tapas - Bibliothèque de la Venoge à Daillens

**02.09.2023/07.10.2023 - 10h à 12h** - BiblioFil l'atelier du fil qui relie - Tricoter, crocheter ou broder en bonne compagnie - Bibliothèque de la Venoge à Daillens

**LA BIBLIO DE LA VENOGÉ FÊTE SES 10 ANS**

**23 SEPTEMBRE 2023**

POUR CHAQUE NOUVEL ABONNEMENT OU RENOUVELLEMENT 2 MOIS OFFERTS

À LA BIBLIOTHÈQUE **DES 13H30**

- ESCAPE GAME
- MAQUILLAGES
- ORIGAMIS

SALLE JEAN VILLARS-GILLES À DAILLENS

- 17H SPECTACLE CONTE/MUSIQUE DE LA CIE DE LA PIE QUI CHANTE
- 17H PARTIE OFFICIELLE
- 18H CABINET DE LECTURE PAR VINCENT DAVID
- 18H30 APÉRO OFFERT
- 19H SOUPER PIZZA À GOGO 10-/PERS

+ d'infos et inscriptions sur le site ou à la biblio

**Né pour Lire à la biblio de la Venoge**

Un moment de partage autour des histoires, pour les enfants dès 3 mois jusqu'à l'entrée à l'école et leur accompagnant adulte.

**Tous les derniers lundis de chaque mois de 10h à 11h**

25 sept.	25 mars
30 oct.	29 avril
27 nov.	27 mai
29 janv.	26 juin
26 févr.	

Une merveilleuse manière de favoriser les enfants à leur ouverture au monde du langage

Ch. de l'Arbalète 4 - 1306 Daillens - Tél. : 021 861 21 08  
[www.bibliovenoge.ch](http://www.bibliovenoge.ch)

L'atelier du fil qui relie...

**BIBLIO-FIL**

Bibliothèque intercommunale de la Venoge

Vous aimez tricoter, crocheter ou encore broder? Débutant.e ou expert.e, venez avec votre ouvrage pour partager un moment dans la bonne humeur autour d'un café-croissant

**Nouveau!** Une matinée d'initiation au tricot pour adultes et enfants dès 8 ans

**2023 - 2024**  
**LE SAMEDI DE 10H À 12H À LA BIBLIOTHÈQUE**

2 sept.	2 déc.
7 oct.	3 févr.
4 nov.	2 mars

Atelier "Apprends à tricoter" (dès 8 ans)

Infos: [biblio.intercommunale@daillens.ch](mailto:biblio.intercommunale@daillens.ch) ou 021 861 28 01  
Ch. de l'Arbalète 4  
1306 Daillens

## Local des jeunes fête Halloween

### L'équipe du Local

Le Local est ouvert aux jeunes de 9 à 16 ans pour Penthalaz et les communes avoisinantes.

Toutes sortes d'activités y sont proposées telles que des bricolages, des jeux de sociétés, des jeux vidéo, mais aussi des jeux plus physiques, comme le baby-foot ou le ping-pong.

Et si les jeunes ont des demandes d'activités spécifiques, les animatrices sont toujours disponibles à trouver des idées ensemble.

### A vos agendas...

1er novembre de 14h30 à 17h30 : venez fêter Halloween avec nous !

Bonbons et ambiance seront au rendez-vous.

N'hésitez pas à venir déguisés !

Pour toutes informations utiles, consultez notre site : <https://www.ppl.ch/local-des-jeunes>



## Les Petits Poussins, la Halte-Jeux de Penthalaz

Adelina Klllokoqi-Hamzaj, responsable

Voici 54 ans que la commune de Penthalaz propose une Halte-jeux. Elle accueille, en période scolaire, tous les vendredis après-midi de 13 h 30 à 17 h 30, des enfants dès 30 mois jusqu'à l'âge de l'entrée à l'école. La Halte-jeux Les Petits Poussins peut accueillir jusqu'à 20 enfants.

Lors de son accueil, elle propose diverses activités comme des jeux, des promenades à la place de jeux lors de beau temps ainsi qu'un goûter avec fruits et pain au chocolat.

L'objectif de cette garde est de permettre non seulement aux parents de disposer de quelques heures de détente, mais aussi d'offrir à l'enfant un espace de jeux, de socialisation et de stimulation par des activités correspondant à son âge.

Les inscriptions peuvent être faites au bureau des habitants aux heures d'ouverture des bureaux communaux ou par téléphone au 021 863 20 50 ou encore à la personne responsable, Madame Adelina Klllokoqi-Hamzaj au 079 539 85 95. (Chaque jeudi 11h30 dernier délai).



## Un repas avec Midicroque

Mme Charrotton et les dames de Midicroque

*Midicroque est destiné à tous les élèves (de la 1P à la 8P) scolarisés sur le site de l'établissement primaire de Penthalaz, Collège du Cheminet ainsi qu'aux élèves dont le domicile est à Penthalaz. Le menu est élaboré par " Miam miam Sàrl" à Cossonay.*

L'accueil des enfants de la 1 et 2P se fait directement dans la cour de l'école par Mme Charrotton afin de faire le trajet jusqu'à la salle du Verger en toute sécurité. Des élèves arrivent également depuis le Pédibus et du village de Lusserry-Villars.

Le rituel du Midicroque est que chaque enfant passe à table par ordre de place. A la queueleuleu, chacun son tour, ils passent se servir vers les dames responsables du buffet. Elles leur servent de tout dans l'assiette afin qu'ils gouttent à tout et ainsi qu'ils découvrent de nouvelles saveurs.

Une fois le repas terminé, chacun débarrasse sa place afin de passer à la partie récréative de midi. Ils sont accompagnés vers les diverses activités proposées. Lorsqu'il est l'heure de retourner à l'école, les dames de Midicroque leur donnent un coup de main afin qu'ils se préparent, ils sont ensuite raccompagnés jusqu'au Pédibus ou à la cour d'école.

*Horaires : de 12:00 à 14:00 heures, les lundis, mardis, jeudis et vendredis.*

*Les inscriptions se font sur le site internet de Midicroque: <https://midicroque.monportail.ch/Web/>*

## La sécurité aux abords des routes

Les patrouilleurs et le Pédibus

*Le trafic est aujourd'hui très dense et pour beaucoup d'enfants, il est difficile de traverser la route. Si les patrouilleurs scolaires n'existaient pas, il y aurait certainement beaucoup plus d'accidents à proximité des établissements scolaires.*

Afin de faire un petit article sur les patrouilleurs de la commune de Penthalaz, nous leur avons demandé de nous rédiger un petit texte, le voici ;

"Les patrouilleurs scolaires sont là pour assurer la sécurité routière des élèves. Nous sommes une équipe d'une quinzaine de personnes postées aux passages piétons du Cheminet ainsi qu'au passage piéton de la Poste. Nous effectuons le Pédibus qui consiste à accompagner la classe de 3/4P située à l'église. Nous assurons également une surveillance des bus scolaires devant le Verger et du Bus TL58 à l'arrêt de la Poste."



**Pour cette édition, les services communaux auxiliaires ont pris la plume, voire l'ordinateur pour vous relater leurs tâches. A cette occasion, la Municipalité remercie sincèrement tous les collaborateurs qui oeuvrent régulièrement avec les enfants.**

# Tennis Club Penthalaz

## un club, une équipe, un objectif

Antonio Gatto, Président

*Ceux qui nous connaissent et qui ont déjà eu le plaisir de partager des moments sportifs, de détente et de convivialité dans notre club pourront vous faire part du charme de l'endroit, de nos installations fonctionnelles et de ses deux courts au fil de la Venoge.*

Lors de la récente rénovation de nos terrains, nous avons opté pour une surface synthétique très similaire à la terre battue.

Cette surface présente plein d'avantages d'utilisation :

- Peu d'entretien, pas d'arrosage, excellente perméabilité, etc.
- Un excellent confort physique, tout en permettant de jouer quasiment toute l'année.

Le nouvel éclairage LED nous assure un confort visuel optimal avec une excellente efficacité énergétique.

Le club est ouvert à tout le monde, notre objectif, rendre accessible notre sport et transmettre si possible le plaisir de jouer au tennis. Toute personne qui souhaite tenter l'expérience comme loisir ou pourquoi pas en compétition, sera la bienvenue. Des professeurs peuvent être à disposition si souhaité (selon horaires et disponibilité).

Actuellement nous comptons une petite centaine de membres mais nous pouvons en accueillir plus. Si la compétition est dans vos gènes, nous accueillons aussi des joueurs licenciés actifs, jeunes seniors ou seniors pour compléter les effectifs des 2 équipes interclubs 2ème et 3ème ligue ainsi que nos 2 équipes Lombardet (championnat cantonal sans besoin de licence).

Pour les plus jeunes et enfants entre 6 à 15 ans, de début mai à fin octobre, notre école de tennis a pour mission d'offrir des cours financièrement très abordables, accessibles aux jeunes membres et non membres.

Tout au long de la saison, plusieurs manifestations sont organisées par les membres des diverses équipes et du comité : compétitions officielles, internes diverses et moments conviviaux. La traditionnelle journée de finales du tournoi interne est généralement fixée en fin d'été.

Intéressés ?

C'est avec plaisir que nous nous tenons à votre disposition ([www.tennisclubpenthalaz.ch](http://www.tennisclubpenthalaz.ch)) pour vous renseigner et si vous le souhaitez, pour vous faire découvrir le club sans aucun engagement.



## Nouvelle UAPE temporaire

La Municipalité

Les membres du Conseil communal ont accepté, le 12 juin dernier, un crédit complémentaire au budget 2023 pour la création d'une UAPE temporaire, pour l'accueil de 12 enfants, les lundis, mardis et jeudis après-midi.

La Municipalité va tout mettre en œuvre pour que cette UAPE puisse voir le jour à la rentrée scolaire 2023-2024. Cependant, avant son ouverture, cette structure doit obtenir l'accord positif de l'Office de l'accueil de jour des enfants.

Vous trouverez toutes les informations nécessaires pour l'inscription de votre/vos enfant(s) sur le site internet de la commune dans le courant du mois de juillet.

# Fête nationale

## le 1er août à Penthalaz

Apéritif - 19h00	Offert par les communes et servi par les Choeurs Mixtes Le Rosey et L'Aloëttaz
Jambon-salade à 15.-- dès 19h30	Servi par la Jeunesse de Penthalaz
Animation musicale dès 20h00	Assurée par Free-son
Partie officielle - 21h30	Discours et hymne national
Cortège aux flambeaux - 22h00	Lampions offerts
Feux à La Léchire - 22h30	Agape et verre de l'amitié offerts

Sans feu d'artifice et sans fifre  
mais avec les tambours de la Cancanière

### Bus navettes

Le Verger > Arrêt bus Verney > La Léchire dès 18h30, toutes les 30 minutes jusqu'à 20h30  
La Léchire > Arrêt bus Verney > Le Verger dès 22h30, toutes les 30 minutes jusqu'à minuit

La Jeunesse de Penthalaz a le plaisir de vous convier à son traditionnel tournoi de pétanque du 1er Août

**TOURNOI  
DE PETANQUE**



**À PENTHALAZ**



**1<sup>ER</sup> AOÛT**

Inscriptions au 078 641 07 87  
ou sur place de 8h à 8h45

En doublette - 25 CHF / équipe  
Début des matchs à 9h00

 Burgers - Grillades - Tonnelle

 Jeunesse de Penthalaz  Place Chamot-Berthod - Verger



# Plan d'affectation communal (PACom)

## La Municipalité

Un PACom, c'est quoi ?

Il s'agit d'un document juridique de droit public qui fixe les règles d'utilisation du sol sur le territoire d'une commune. Il définit les zones dévolues à l'habitat, aux activités, aux infrastructures publiques ou encore à l'agriculture. Via son règlement, il décrit les normes en matière de construction et de rénovation. Il doit être révisé tous les 15 ans ou quand les circonstances l'exigent.

Le plan de zones actuellement en vigueur date de 1982 et le règlement est de 1991, révisé en 1999.

Le cadre légal a fortement évolué avec l'entrée en vigueur de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) et la nouvelle Loi cantonale sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC). Les communes doivent réviser leur plan d'affectation et leur règlement afin de se mettre en conformité avec ces nouvelles bases légales.

Buts de la révision :

- Mettre en œuvre des principes découlant du plan directeur communal.
- Adapter à la législation en vigueur le statut des différentes zones d'affectation et affecter les terrains compris dans le plan d'extension cantonal (PEC) n° 112, abrogé parallèlement à cette planification.
- Reformuler les règles de constructions dans une perspective qualitative.
- Préserver les valeurs patrimoniales et architecturales du tissu bâti ainsi que les valeurs naturelles et paysagères.
- Organiser le développement des zones à bâtir sur la base d'une réflexion générale (mobilité, urbanisation, paysage, etc.)
- Redimensionner les réserves à bâtir en matière d'habitation et d'utilité publique pour correspondre aux besoins des 15 prochaines années.
- Mettre en conformité la réglementation avec la législation en vigueur en matière de protection de l'environnement (eau, forêts, sols, etc.) et de protection contre les dangers naturels.

L'enjeu principal est le redimensionnement des zones à bâtir. L'objectif est d'appliquer les principes de la LAT, respectivement de concentrer la croissance démographique essentiellement dans les centres et réduire les zones à bâtir surdimensionnées afin d'éviter le mitage du territoire. Les communes considérées comme un centre régional, comme Penthalaz, bénéficient d'un taux de croissance maximal, par an et évalué jusqu'en 2036, de 1,7% dans le périmètre de centre et 0,75% hors périmètre de centre. Le périmètre de centre est défini par un rayon de 500 mètres autour de la gare.

Depuis la dernière enquête publique de 2015, passablement de lois, normes ou directives ont été adaptées. C'est en 2020 que le Plan général d'affectation (PGA), appelé ainsi à l'époque, a été déclaré caduc. C'est la même année qu'une refonte du dossier de PACom a été soumise pour examen préliminaire au Canton.

Après réception de l'avis préliminaire du Canton, des adaptations ont été apportées et c'est en janvier 2022 que le dossier a été soumis à l'examen préalable au Canton.

Après plus de 13 mois de consultation au Canton, nous avons finalement reçu le rapport de l'examen préalable avec des remarques ou demandes d'adaptations et/ou ajustements.

Le PACom se compose de plusieurs étapes. Comme vous pourrez le

constater sur l'image ci-après, la prochaine étape est celle de la mise à l'enquête publique.

Comme annoncé par le syndic, Monsieur Didier Chapuis, lors de la dernière édition du Cancanier, le Plan d'affectation communal (PACom) et le règlement général sur l'aménagement du territoire et les constructions seront prochainement soumis à l'enquête publique, respectivement **du 25 août au 25 septembre 2023**. Durant le même délai, le rapport d'aménagement selon l'article 47 OAT (ordonnance sur l'aménagement du territoire) sera mis en consultation. Simultanément, les dossiers d'abrogation du Plan d'extension cantonal (PEC) n° 112 « Canal d'Entreroches » et de constatation de nature forestière seront soumis à l'enquête publique.

Ces dossiers pourront être consultés au Service technique communal, **sur rendez-vous** (technique@penthalaz.ch ou 021 863 20 50 touche 4), durant toute la durée des enquêtes publiques et seront consultables sur le site internet de la Commune.

**De plus, une séance de présentation publique est agendée au 29 août 2023 à 20h00 à la salle du Verger.** Vous êtes toutes et tous les bienvenus afin de pouvoir constater l'évolution de ces documents. A l'issue de la présentation, des questions pourront être posées. Le mandataire et la Municipalité pourront alors répondre au mieux à toutes vos interrogations.

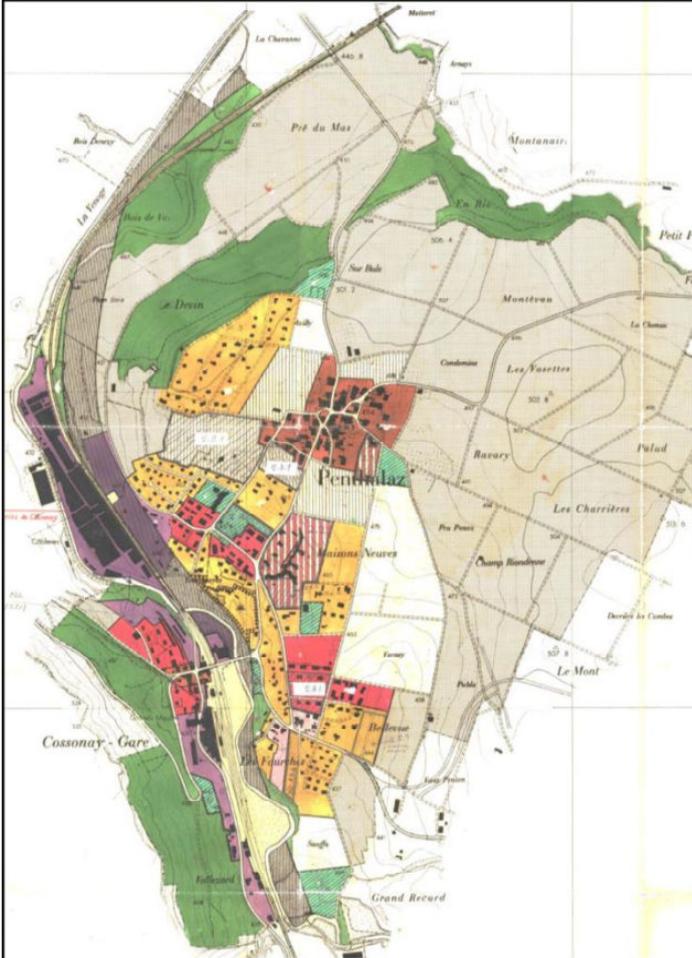
En quelques lignes, voici certains changements entre le règlement actuel et futur (liste non exhaustive) :

- Les règles en matière de densité (hauteurs et surfaces) sont adaptées. Un indice d'utilisation du sol (IUS) sera appliqué en remplacement d'un coefficient d'occupation du sol (COS).
- Limitation des annexes ou petites constructions en surface et en pourcentage par rapport à la surface de la parcelle.
- Un indice de verdure (Iver) est mis en place. Il vise à atteindre une proportion minimale de surface à haute valeur biologique, végétalisée ou perméable sur les parties des biens-fonds libres de bâtiments.
- Un minimum de plantations d'arbres (fruitiers et d'essences majeures) imposé lors de l'octroi d'un permis de construire.

### Etapes de la révision du Plan d'affectation communal (PACom)

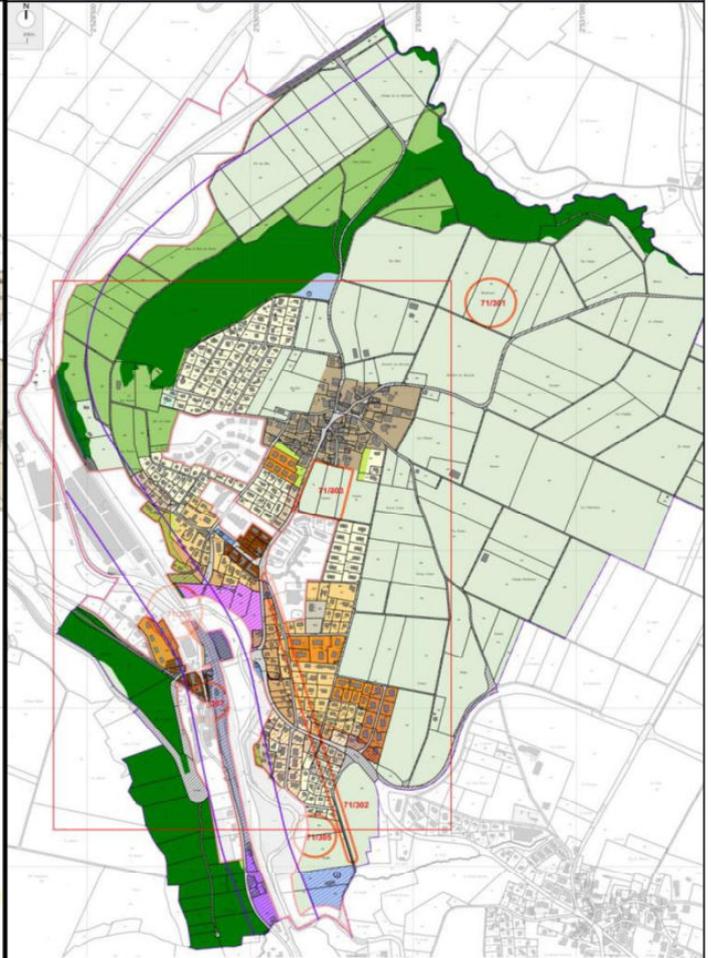
- |     |                                     |  |
|-----|-------------------------------------|--|
| 1.  | <input checked="" type="checkbox"/> | Avant-projet du plan pour examen préliminaire (art. 34 LATC)     |
| 2.  | <input checked="" type="checkbox"/> | Examen préliminaire du Canton (art. 36 LATC)                     |
| 3.  | <input checked="" type="checkbox"/> | Etablissement du plan et du règlement par la Commune             |
| 4.  | <input checked="" type="checkbox"/> | Coordination avec les différents services cantonaux              |
| 5.  | <input checked="" type="checkbox"/> | Examen préalable par les services cantonaux (art. 37 LATC)       |
| 6.  | <input checked="" type="checkbox"/> | Adaptation des documents suite aux remarques du Canton           |
| 7.  | <input type="checkbox"/>            | Enquête publique par la Commune (art. 39 LATC)                   |
| 8.  | <input type="checkbox"/>            | Conciliations (art. 40 LATC)                                     |
| 9.  | <input type="checkbox"/>            | Eventuelle modification et enquête complémentaire (art. 41 LATC) |
| 10. | <input type="checkbox"/>            | Adoption par le Conseil communal (art. 42 LATC)                  |
| 11. | <input type="checkbox"/>            | Approbation par le département (art. 43 LATC)                    |

Plan de zones en vigueur (1983)



- Zone du village
- Zone d'habitation collective
- Zone de villas
- Zone artisanale
- Zone industrielle
- Plan de quartier légalisé ( 11 juin 1976 )
- Plan de quartier légalisé ( 8 septembre 1972 )
- Zone à occuper par plan de quartier
- Zone intermédiaire
- Zone agricole
- Zone mixte d'utilité publique et verdure
- Zone de camping et caravanning
- Aire forestière
- Plan d'extension cantonal n° 112 ( 31 janvier 1979 )
- Zone C.F.F.

PACom (version examen préalable)



- Zone centrale 15 LAT A
- Zone centrale 15 LAT B
- Zone centrale 15 LAT C
- Zone d'habitation de moyenne densité 15 LAT A / B
- Zone d'habitation de faible densité 15 LAT A / B
- Zone d'habitation de très faible densité 15 LAT A / B
- Zone mixte de très faible densité et d'activités 15 LAT
- Zone d'activités économiques 15 LAT
- Zone de tourisme et de loisirs 15 LAT
- Zone affectée à des besoins publics 15 LAT - secteur n°
- Zone affectée à des besoins publics 18 LAT - secteur n°
- Zone de verdure 15 LAT A / B
- Zone ferroviaire 15 LAT / 18 LAT
- Zone de desserte 15 LAT / 18 LAT
- Zone agricole 16 LAT
- Zone agricole protégée 16 LAT
- Aire forestière 18 LAT selon constatation de nature forestière (art. 13 LFo)
- Aire forestière 18 LAT à titre indicatif (art. 1 RLVLFo)
- zone des eaux 17 LAT

# Communiqué de presse de Swisscom

La Municipalité

**Dès 2024, Penthaz va bénéficier de l'Internet ultrarapide**

**Swisscom a informé la Municipalité de Penthaz de l'extension prévue du réseau fibre optique. Les premiers travaux devraient commencer au printemps 2024 et, dès la fin 2024, les premiers habitants seront raccordés à l'Internet ultrarapide. Cependant, avant cela, de nombreux travaux préliminaires sont nécessaires.**

Swisscom étend en permanence ses réseaux haut débit. Un déploiement des technologies de fibre optique a lieu dans chaque commune suisse. C'est au tour des habitantes et habitants de Penthaz d'en profiter. Une délégation municipale et Swisscom ont discuté ensemble du déploiement et du début des travaux. Les premiers travaux visibles débiteront au printemps 2024.

Les travaux préliminaires débutent dès maintenant.

Avant la pose des câbles à fibre optique au printemps 2024, des travaux préliminaires sont toutefois nécessaires. Il s'agit entre autres d'obtenir l'autorisation pour les travaux de déploiement sur les biens-fonds publics comme privés. Swisscom contactera à cette fin les propriétaires et discutera avec eux des détails. Dans un deuxième temps, l'infrastructure existante doit être en partie mise à niveau afin de pouvoir transmettre les largeurs de bandes supérieures. De plus, le déploiement sera coordonné avec d'autres services au cas où des travaux d'infrastructure supplémentaires (p. ex. remise en état de la chaussée) devraient être réalisés en même temps.

Rester informé sur l'état d'avancement sur [www.swisscom.ch/checker](http://www.swisscom.ch/checker), les habitants peuvent saisir leur adresse pour vérifier les produits et prestations disponibles à leur domicile. Ils peuvent également choisir de recevoir une notification automatique concernant leur domicile. Swisscom tient ainsi les personnes intéressées au courant dès que de nouvelles informations sur l'extension sont disponibles. Pour de plus amples informations sur le réseau Swisscom : [www.swisscom.ch/constructionreseau](http://www.swisscom.ch/constructionreseau).

• Technologies de fibre optique Swisscom : Swisscom utilise différentes technologies de fibre optique afin d'appréhender au cas par cas les spécificités locales dans toute la Suisse. À Penthaz, c'est la technologie de fibre optique

« Fibre to the Home – FTTH » (point 3 sur le graphique) qui est utilisée : le câble à fibre optique est acheminé jusqu'à l'habitation (FTTH). La FTTH permet des bandes passantes pouvant aller jusqu'à 10 Gbit/s.

• Libre choix de l'opérateur :

Swisscom est aux commandes pour ce qui est du déploiement des technologies de fibre optique à Penthaz, mais la population peut ensuite choisir librement parmi différents opérateurs. Wingo,

M-Budget ou Sunrise, notamment, proposent des produits sur le réseau Swisscom.

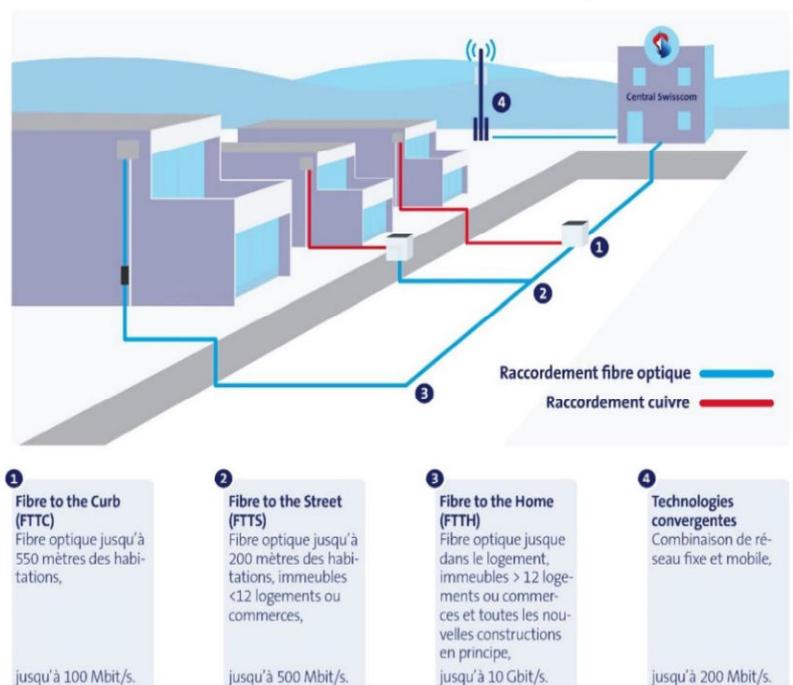
• 5G : Swisscom construit le réseau mobile de demain Parallèlement à la technologie fibre optique, Swisscom poursuit l'extension du réseau 5G suisse. Elle s'y attèle en pensant à l'avenir afin de répondre aux besoins croissants en haut débit. Cette technologie mobile de dernière génération offre entre autre de nouvelles possibilités aux entreprises, start-ups, hautes écoles et même aux consommateurs.

La communication mobile est utilisée en complément du réseau câblé pour assurer ponctuellement la couverture en haut débit des zones isolées ou des territoires étendus marqués par un habitat dispersé. Dans ces cas, l'Internet Booster est utilisé pour les clients privés. Il combine le réseau cuivre avec le réseau mobile, augmentant ainsi le débit jusqu'à 200 Mbit/s.

Swisscom offre également une solution pour les PME et clients commerciaux situés dans ces zones. Grâce à la technologie Fixed Wireless Access (FWA), elle assure la couverture des sites d'entreprise via la 5G. Outre la téléphonie et l'Internet, ces clients peuvent alors bénéficier de tous les modules de Smart Business Connect, qui nécessitaient jusqu'à présent un raccordement cuivre ou fibre optique. Smart Business Connect inclut par exemple la mise en réseau virtuelle de sites, le Public Wireless LAN et le Remote Access avec les Managed Security Services, comme le montre le projet pilote à Champéry.

## Technologies fibre optique

Des solutions sur mesure pour chaque région



## Charte des talus de routes

### La Municipalité

Le 27 juillet 2021, la Commune de Penthalaz a décidé de s'engager, en signant la charte des talus de routes, avec l'Etat de Vaud pour un entretien écologique différencié des zones vertes des bords de route.

Cette charte a pour principe 3 axes de conduites :

- **Axe 1 : RENONCER À L'UTILISATION DE TOUS TYPES DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES**

Les substances bioactives contenues dans les produits phytosanitaires peuvent avoir des effets indésirables sur la santé humaine, l'environnement, la faune et la flore. Par précaution et exemplarité, la Commune interdit sur tout son réseau routier l'utilisation des produits phytosanitaires, même pour un traitement « plante par plante ».

- **Axe 2 : PRÉSERVER ET PROMOUVOIR LA BIODIVERSITÉ**

Libres de toute contrainte de productivité agricole, les bords de routes sont une opportunité pour favoriser la biodiversité. Des talus abritent de nombreuses espèces menacées et rares de Suisse. Les bords de routes constituent des corridors de migration pour la petite faune et de dispersion pour la flore. En les entretenant de manière durable et réfléchi, nos collaborateurs participent à la conservation de la biodiversité.

- **Axe 3 : LUTTER CONTRE LES PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES ET CELLES PROBLÉMATIQUES POUR L'AGRICULTURE.**

Dans l'intérêt de la biodiversité, l'agriculture, la santé humaine et la sécurité des infrastructures, il est nécessaire de lutter contre ces plantes. Très concurrentielles, elles aiment les milieux perturbés et colonisent souvent les bords de routes. Les employés communaux travaillent désormais en respectant ces trois points et c'est pour cela que nos talus ne sont plus fauchés comme par avant afin de garantir la biodiversité de la Commune de Penthalaz.



## Penthalaz se joint au projet Perséides

### La Municipalité

Dans la nuit du 12 au 13 août 2023 aura lieu la 5e édition du Projet Perséides. À cette occasion, les communes de toute la Suisse romande sont invitées à éteindre leur éclairage public le temps d'une nuit. La commune de Penthalaz a décidé de se joindre à ce projet.

Le but est de permettre de se réapproprier les bienfaits d'une nuit sans lumière avec, si le ciel est dégagé, l'occasion d'admirer la plus belle pluie d'étoiles de l'année. Alors que le nombre d'étoiles visibles dans le ciel diminue année après année à cause de l'éclairage artificiel, il est nécessaire de rappeler les nombreux intérêts à laisser sa place à l'obscurité durant la nuit, qui peuvent être notamment d'ordre scientifique, écologique, culturel et spirituel.

En raison du manque d'éclairage, quelques précautions sont à prendre, notamment il est recommandé, pour se déplacer à pied, de porter des couleurs claires et de se munir d'une lampe de poche.

*Vous pourrez trouver toutes les informations sur leur site internet : <https://projet-perseides.org/>*



## Placette route de la Gare

### La Municipalité

Dans le Cancanier N° 64 du mois de novembre 2022, la Municipalité a demandé aux citoyens de lui proposer des noms pour que cette placette puisse être baptisée.

Plusieurs propositions lui sont parvenues et ayant l'embaras du choix, la Municipalité a finalement décidé de nommer cette placette :

### La Placette...

De cette manière, chaque citoyen aura tout loisir d'ajouter un complément au gré de son humeur, tel que la Placette des gens heureux, la Placette des chèvres, la Placette des pleurs, etc...

La Municipalité remercie toutes les personnes qui lui ont transmis un nom pour cette Placette, qui nous l'espérons, permettra de bons moments de détente.



## Nouveau système de vote

### Le secrétariat municipal

Le nouveau système a été validé au Grand Conseil en septembre 2021 dans le cadre de la révision totale de la loi sur l'exercice des droits politiques

Pour les prochaines élections fédérales du 22 octobre 2023, les électeurs ne recevront plus de listes des différentes formations. Tous les candidats, qu'ils soient rivaux ou alliés, figureront sur l'unique feuillet, bien que regroupés selon leur alliance. L'ordre des partis sera déterminé par tirage au sort. Quant aux candidats, ce sont les partis qui décideront de leur position sur le bulletin.

Les électeurs n'auront plus de liste à glisser dans leur enveloppe de vote mais devront cocher des cases à côté des noms. Le nombre de croix dépend du nombre de sièges disponibles.

Si vous deviez rencontrer des problèmes, voire si vous deviez avoir des interrogations par rapport à votre matériel, le greffe municipal sera à votre disposition pour vous apporter tout renseignement nécessaire.

**bulletin vaudois** Bulletin officiel pour l'élection du 22 octobre 2023 au Conseil des États

1<sup>er</sup> tour

Maximum 2 suffrages sont autorisés. Cochez clairement les cases sélectionnées comme indiqué.

correct faux correction

**Le Centre**

**FEUILLET Richard**  
Marcheur, ingénieur HES, cons. comm., vice-prés. Parti politique, Bottens

**HULLER Claudin**  
Conseiller national, Président Société anonyme, Ex-Prés CFF, Dr Économie, Vevey

**UDC**

**BOUTIFAT Marcellin**  
Cadre assurance, Conseiller national, Vice-président du Groupe, Russille

**NICOLAS Jean-Camille**  
Maître agriculteur, Conseiller national, Président Parti Vaud, Orbe

**Parti Ouvrier et Populaire (POP)**

**BIMBERT Anne-Claude**  
Secrétaire générale, vice-présidente du Parti Vaud, Association connue, Lausanne

**NOBEL Sébaste**  
Médecin FMH, futur député, Conseiller communal, Association connue, Villeneuve

**Parti socialiste vaudois - Les Vert-e-s vaudois-es**

**MOTTAZ Micheline**  
Conseillère nationale, vice-présidente des associations utiles, Crissier

**POLITESSE Thérèse**  
Conseillère nationale, vice-présidente Parti Important, prés. Fondation connue, Lausanne

**Ensemble à Gauche**

**ROUET Lisette**  
Doctorante EPFL, militante pour les causes solides, Parti connu, Lausanne

**LUMIÈRE Erwan**  
Député, père au foyer, réd. Gazette la plus lue, Mouvement actif, Nyon

**PVL - les vert'libéraux**

**CHÉZE Anne-Paule**  
Mère au foyer, Conseillère Nationale, Morges

**BILART Laurien**  
Dr. Es sciences statistiques, député, président du Parti, Montreux

**PLR Les Libéraux-Radicaux**

**CLAVIET Nohel**  
Conseiller aux États, ing. en génie rural HES, prés. Association, Lausanne

**DEMOCRATIE DIRECTE SPIRITUALITES & NATURE**

**BILLAIT Lopin**  
Aide infirmier, bibliothécaire, Lutry

**PALLET River**  
Expert immobilier, CEO de Société Anonyme, Rolle

## Piscine municipale

### La Piscine en bref

- Eau tempérée au solaire
- Plongeoirs de 1 et 3 mètres pour le bassin principal
- Bassin pour nageurs et non nageurs
- Pataugeoire ombragée pour les petits
- Accès dans les bassins pour les personnes à mobilité réduite avec une installation de mise à l'eau
- WC et douche pour personnes à mobilité réduite
- Restaurant avec terrasse et accès pour personnes à mobilité réduite.

### Horaires

Du 19 juin au 20 août	09h00 - 20h00
Du 21 août au 18 septembre	09h00 - 19h00

Cours d'aquagym tous les mardis	9h30
---------------------------------	------

### Tarifs

Adultes	CHF 5.-
Enfants (7 à 16 ans)	CHF 3.-
Enfant jusqu'à 6 ans	Gratuit

La nouvelle équipe de garde-bains se tient à votre disposition pour toute demande de cours de natation. Vous pourrez ainsi faire la connaissance d'Isabelle, de Manuel et revoir cette année Julien.

### Profitez de l'été à La Piscine de Penthaz



## Déchets crus/cuits

### Ramassage des déchets crus/cuits Calendrier 2023

#### Les mardis dès 07h30

Toutes les semaines du 14 mars au 25 juillet puis du 8 août au 14 novembre.

#### Les autres passages sont prévus :

les 10 et 24 janvier, 7 et 21 février, 7 mars, 21 novembre, 5 et 19 décembre et finalement le 9 janvier 2024.

Ce calendrier est mis à jour toutes les années sur la première page de notre site internet.

# Les Coups de cœur de la Ludothèque Régionale

Ludothèque de la Venoge

## Mon P'tit Everdell

Pour 2 à 4 joueurs à partir de 8 ans

Une version familiale du jeu Everdell adaptée aux enfants dès 7-8 ans.

Mon P'tit Everdell est une vraie réussite. Il s'agit comme dans la version initiale de poser des ouvriers sur le plateau afin de glaner des ressources puis, à l'aide de ces dernières, d'acquérir différentes cartes. Celles-ci seront soit des créatures soit des constructions.

Ce jeu pourrait être "mon premier jeu de placement d'ouvriers", "mon premier jeu de gestion de ressources" et "mon premier jeu de tableau de cartes".

Cela pourrait être aussi une belle porte d'entrée pour des joueurs cherchant un jeu de 30-45 minutes simple à prendre en main mais assez malin pour offrir une belle profondeur de jeu.

Un magnifique jeu de société avec de superbes illustrations, des ressources amusantes et des copains rigolos pensés pour les enfants.

*Un jeu de James A. Wilson*

*Illustré par Andrew Bosley et Jacqui Davis*

*Édité par Matagot*



## Trio

Pour 3 à 6 joueurs dès 7 ans

Trio est un jeu de cartes, simple et rapide, dans lequel vous devrez trouver les trios de cartes identiques parmi celles en jeu et dans les mains de vos adversaires.

Le but du jeu est de réaliser trois groupes de cartes identiques ou bien de faire un trio du numéro 7.

L'astuce, c'est de demander à ses adversaires soit leur plus petite carte soit leur plus grande carte. On ne peut pas demander une carte intermédiaire. Vous pourrez aussi découvrir une des cartes placée au centre de la table.

Dès qu'on demande une carte, on doit la poser sur la table face visible.

Si 3 cartes du même numéro sont présentes, le Trio est gagné !

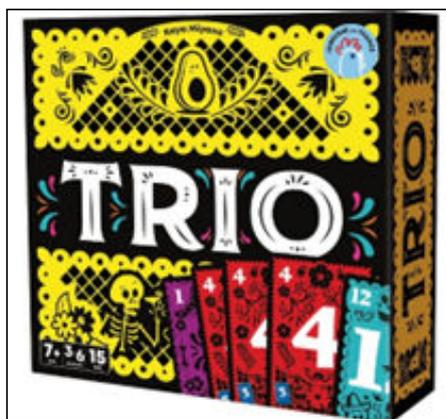
Si la 2ème carte ou la 3ème n'a pas le même chiffre, c'est fini pour ce tour, tout le monde reprend sa carte.

Vite appris, vite compris, vite emporté dans la partie. L'idée est simple mais magique car elle vous embarque dans des tours passionnés mais qui demandent un peu de jugeote, de chance et passablement de mémoire.

*Un jeu de Kaya Miyano*

*Illustré par Laura Michaud*

*Édité par Cocktail games*



## Fairy Lights

Pour 1 à 4 joueurs dès 2 ½ ans

Une fois n'est pas coutume, nous vous présentons un jeu pour les tous petits dès 2 à 3 ans.

Cette catégorie d'âge est bien représentée dans notre ludothèque.

Beep ! Beep ! est un jeu de société dans lequel l'enfant joue le rôle d'un chauffeur de taxi.

Dans la ville aujourd'hui c'est le grand cahot !

Les trains et les bus ne fonctionnent plus. Le seul salut pour les habitants, ce sont les taxis.

Quel chauffeur de taxi sera le meilleur et sera le premier à conduire ses passagers à bon port ?

Le jeu enseigne la compétition saine, fait travailler la mémoire, la concentration et la dextérité manuelle.

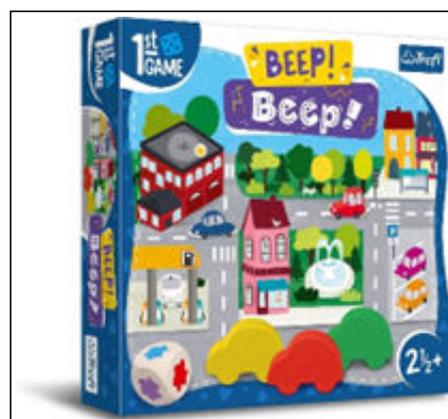
La boîte contient du joli matériel adapté aux très jeunes joueurs

*Prix du jouet de l'année 2023*

*Un jeu de Monika Rutowska*

*Illustré par Agnieszka Matz et Iwona Murawska*

*Édité par Trefl*



**La ludothèque sera fermée du 3 juillet au 21 août 2023.**

Nous vous attendons à la ludothèque pour vous proposer encore plus de jeux.

La Ludothèque Régionale de la Venoge est située sous le restaurant du Pré aux Moines à Cossonay.

[Votre Ludothèque Régionale de la Venoge.](http://www.ludothequedelavenoge.ch)

[www.ludothequedelavenoge.ch](http://www.ludothequedelavenoge.ch)  
[info@ludothequedelavenoge.ch](mailto:info@ludothequedelavenoge.ch)

# Les Coups de cœur de la Bibliothèque intercommunale

Bibliothèque de la Venoge

## Passé-présent – Apothicaire – Enquête

Londres aujourd'hui. Carole Parcellwell trouve au cours de ses pérégrinations une vieille fiole d'apothicaire dans la Tamise. Intriguée, elle va se lancer dans des recherches et découvrir une affaire ancienne qui a secoué Londres deux siècles plus tôt.

Londres 1791 : Nella, apothicaire et guérisseuse anciennement reconnue utilise ses connaissances en poisons pour aider les femmes désespérées à se débarrasser des hommes qui les empêchent de vivre.

*La petite boutique aux poisons, Sarah Penner, Faubourg-Marigny, 2021*

## Maltraitance – relation père-fille – psychologique

Dans un village des montagnes valaisannes, Jeanne grandit en apprenant à éviter et à anticiper la violence de son père. Sa mère et sa sœur aînée semblent résignées tandis que les proches se taisent. Après le suicide de sa sœur, Jeanne, devenue institutrice, s'installe à Lausanne. Peu à peu, elle se construit, s'ouvre aux autres et s'autorise à tomber amoureuse.

Premier roman – Gagnante du Prix Fnac 2022 et candidat au Goncourt 2022

*Sa préférée, Sarah Jollien-Fardel, Sabine Weispiser, 2022*

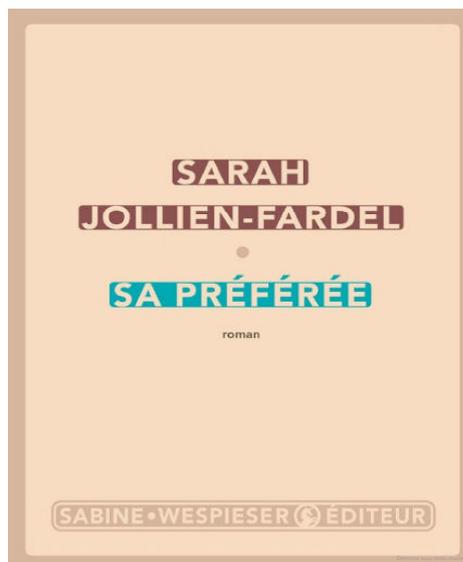
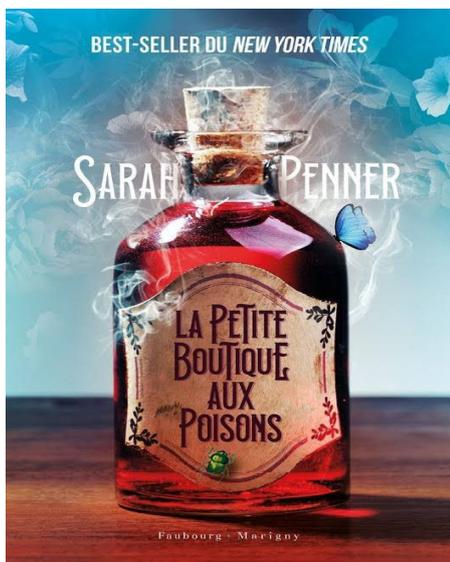
## Histoire suisse – Droits - Femmes

L'histoire de Jeanne, fille de paysan, née dans la campagne vaudoise au 19e siècle. Elle vivra les troubles de la guerre civile, la famine ainsi que l'émigration forcée jusqu'au Brésil.

Cette BD fait suite au siècle d'Emma qui retraçait le 20e siècle.

Ces deux ouvrages permettent de nous apprendre ou nous rappeler l'histoire de notre pays et de ne pas oublier qu'il n'a pas toujours été un pays riche !

*Le siècle de Jeanne, une famille suisse dans les remous du 19e siècle, Eric Burnand et Fanny Vaucher, éd. Antipodes 2023*



Bibliothèque intercommunale de la Venoge - Ch. de l'Arbalète 4, 1306 Daillens  
021/ 861 28 01 - [biblio.intercommunale@daillens.ch](mailto:biblio.intercommunale@daillens.ch) - [www.ppdl.ch](http://www.ppdl.ch) et [www.bibliovenoge.ch](http://www.bibliovenoge.ch)

**Horaires habituels :** jusqu'au 8 juillet et dès le lundi 15 août  
**Horaires d'été:** tous les lundis de 15h30-19h (11.07, 18.07, 25.07, 28.08)

## Opération Dancing Classrooms au Cheminet

Florence Jeanprêtre, enseignante

*7 danses de salon en 10 semaines : quel défi !*

Durant cette année scolaire, les 5 classes de 7P de l'établissement de Penthalaz-Venoge ont participé à un projet intitulé « Dancing Classrooms ». Cette démarche, initiée par le danseur américain Pierre Dulaine, s'inscrit dans le cadre de la promotion de la santé. Elle a pour but de développer le respect et l'estime de soi au travers de l'apprentissage de danses de salon, ainsi que de découvrir le plaisir de bouger au son de la musique.

Grâce au soutien de l'Asivenoge et du Canton, les élèves ont pu bénéficier sur 10 semaines de 20 cours de danses pris pour moitié sur les heures de gym et donnés par Marine, une danseuse professionnelle de l'association Dancing Classrooms.

Ce programme a emmené les enfants pour un voyage à travers le monde de la danse. Tout d'abord, en République dominicaine où ils ont appris le Merengue, danse joyeuse et très populaire en Amérique latine. Ensuite, ils ont découvert le Foxtrot venant des USA et la Rumba de Cuba. Puis, ils se sont essayés au Tango, danse argentine très fluide et souple ! Ils ont eu bien chaud en réalisant les figures du Swing et en sautant sur le rythme de la Polka ! Pour terminer, ils se sont glissés avec grâce dans la peau de danseurs de Valse.

Le spectacle de la première volée a eu lieu en janvier et celui de la seconde le 12 juin dernier. Lors des deux éditions, la fête a été belle et on a pu voir tous les « Ladies and Gentlemen » arriver avec élégance sur la piste de danse constituée d'un cercle de garçons entourés d'un cercle de filles. Entre les numéros de danses, le public a appris d'où elles venaient à travers divers petits textes dits par les enfants. Le spectacle s'est conclu par une polka géante au cours de laquelle les jeunes ont pu inviter leurs parents à danser !

Voir la belle progression des élèves qui ne sont pas tous nés danseurs et réaliser l'évolution de la cohésion des classes au cours de ce projet constitue un beau cadeau pour Marine et tous les enseignants qui ont participé et encadré leurs élèves.

Comme l'ont relevé plusieurs élèves : « A Dancing, on s'amuse bien. On prend confiance peu à peu. On apprend la collaboration et à connaître mieux les autres. Et finalement, ce n'est pas la mort de toucher un garçon (ou une fille) ! ».

Gageons que cette aventure un peu particulière restera dans les mémoires davantage que les cours d'allemand ou de maths !



# Mots-croisés

## Horizontal

- 4 - Commune où se rouve la Ludothèque Régionale de la Venoge
- 6 - Lorsque je vide ma cave, tout ce que je jette va à la...
- 7 - Accueil du midi pour les enfants
- 8 - Société de location de voitures rouges

## Vertical

- 1 - Communauté chrétienne dont un curé à la charge
- 2 - Lieu de loisir pour se rafraîchir ouvert de mai à septembre
- 3 - La plus grande organisation suisse de services spécialisés en faveur des personnes âgées
- 5 - Nom du collège où les travaux ont commencé au mois de juin

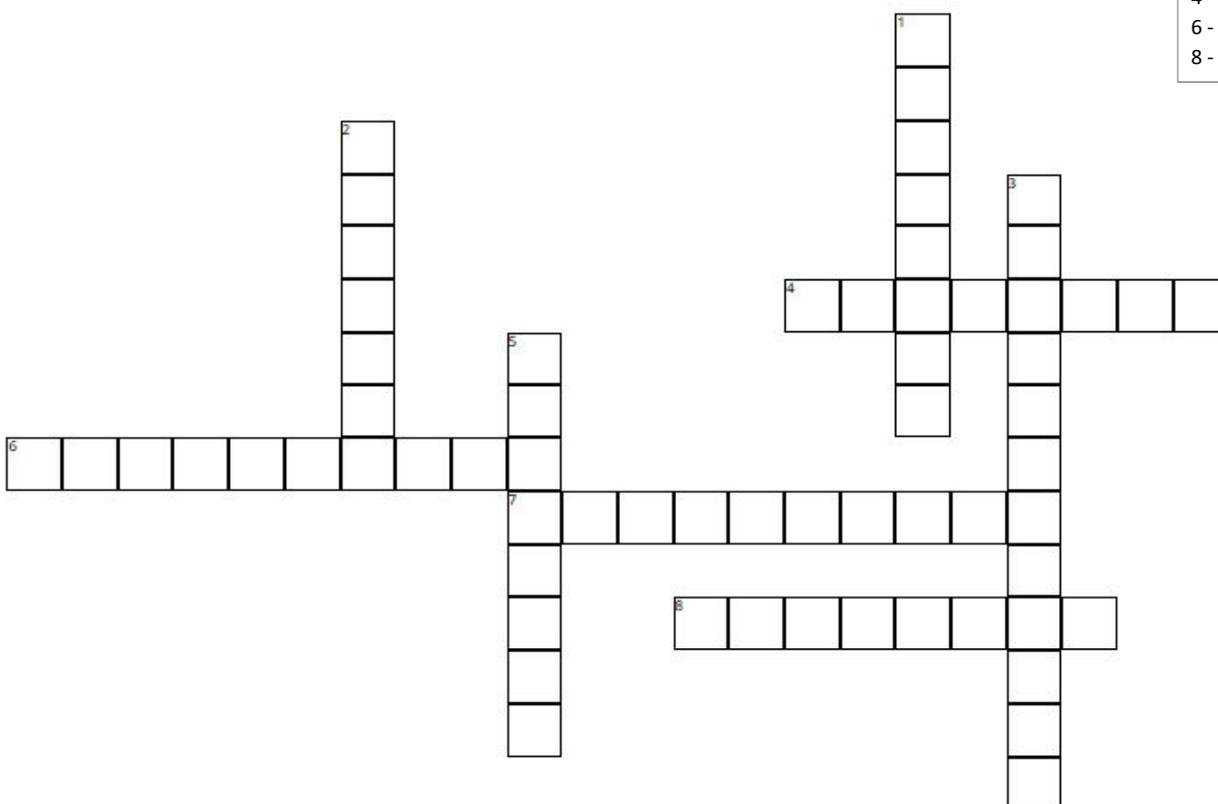
## Précédente grille

### Horizontal

- 3 - Poules
- 5 - Méditerranée
- 7 - Syndic
- 8 - Ponctuel
- 10 - Propriétaire

### Vertical

- 1 - Torrent
- 2 - Salaire
- 4 - Saint-Martin
- 6 - Exécutif
- 8 - Pénurie



# Archives communales

## Place Centrale de Penthaz



Dans les années 60



Aujourd'hui

## Agenda

### 5 juillet

Thé dansant

### 12 juillet

Don du sang

### 19 juillet

Thé dansant

### 1er août

Tournoi de pétanque de la Jeunesse

### 1er août

Manifestation communale à Penthaz

### 12-13 août

Nuit des Perséides

### 23 août

Thé dansant

### 2 septembre

Tournoi Unihockey Club

### 6 septembre

Thé dansant

### 20 septembre

Thé dansant

### 23 septembre

Sarepta - repas de soutien

### 30 septembre - 1er octobre

Foire aux livres

### 4 octobre

Thé dansant

### 14 octobre

Soirée de Jeunesse

### 18 octobre

Thé dansant

### 1er novembre

Thé dansant

### 4 et 5 novembre

Jeunesse - Lotos

### 14 novembre

ARASPE - soirée d'information sur l'assurance maladie

## Mobility

### 2 VOITURES DISPONIBLES 7 JOURS SUR 7

Place Centrale

Gare de Cossonay-Penthaz

## Déchetterie

### DÉCHETTERIE VALORSA

Mardi, jeudi et vendredi de 15h30 à 18h30.

Mercredi de 9h15 à 11h45.

Samedi de 10h à 16h.

### ECO-POINT

Lundi au vendredi de 07h00 à 19h00.

Samedi de 07h à 16h.

## Marché

Tous les mercredis, à la Place Centrale de 8h à 12h.

## Paroisses

### Paroisse Protestante EERV



#### Cultes

2 et 30 juillet, 10h00, Eglise

20 août, 10h00, Eglise

10 septembre, 17h30, foyer paroissial

8 octobre, 17h30, foyer paroissial

29 octobre, 10h00, Eglise

#### Mardi en musique (foyer paroissial de 10.45 à 11.30 heures)

26 septembre : musiques d'automne, moissons

**Pasteure** : Mme Nathalie Monot-Senn (nathalie.monot-senn@eerv.ch)

Bureau : Ch. du Mont-Blanc 5 - 1305 Penthaz - tél. 021 331 56 44.

Les autres dimanches, le culte a lieu à Penthaz, à Daillens ou dans la région : voir le journal « Réformés », les vitrines des églises et du foyer, ou le site internet de la paroisse : [www.penthaz.eerv.ch](http://www.penthaz.eerv.ch).

### L'Arc-en-ciel

L'Arc-en-Ciel a repris ses activités et dispose aussi d'un site web :

[www.arcencielvenoge.com](http://www.arcencielvenoge.com)

### Paroisse Catholique

Programme des activités sur le site de la paroisse Saints Pierre et Paul : [www.cath-vd.ch/-Paroisse-de-Cossonay](http://www.cath-vd.ch/-Paroisse-de-Cossonay).

ou au secrétariat, les lundis et vendredis après-midi : 021 535 64 84.

## Administration communale

### SECRÉTARIAT MUNICIPAL - BOURSE - CONTRÔLE DES HABITANTS

**Ouverture des guichets** : tous les matins de 7h30 à 11h30, les lundis après-midi de 13h30 à 16h30, ou sur rendez-vous, convenu au moins 24 heures à l'avance, les mercredis de 14h à 19h.

**Permanence téléphonique** : au 021 863 20 50 (touche 1 pour le greffe, touche 2 pour la bourse, touche 3 pour le contrôle des habitants), tous les matins de 8h à 11h30, tous les après-midis de 14h à 16h.

### SERVICE TECHNIQUE

Uniquement sur rendez-vous.

**Permanence téléphonique** : au 021 863 20 50 (touche 4).

### ACCUEIL DE MIDI

**Midicroque** - Tél. : 079 940 19 21.

### HALTE-JEUX

**Petits Poussins** - Tél. : 079 539 85 95.

### LOCAL DES JEUNES

**Local des jeunes** - Tél. : 021 863 20 56.

### PISCINE - PATINOIRE

**Piscine- patinoire** - Tél. : 079 202 24 61.

## Urgences

Police : 117 / Sapeurs-Pompiers : 118 / Ambulances : 144 / Intoxications : 145 / Rega: 1414

Médecins et pharmacies de garde : 0848 133 133 / Vétérinaire de garde : 0900 022 022